

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 15 juillet 2024

MAIRIE DE CIPIERES
Mairie
06620 CIPIERES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CASA REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00253229		Prélevé le : jeudi 04 juillet 2024 à 11h45
Unité de gestion	2310	CASA REGIE	par : PRELEVEUR CARSO MAX BORREYE
Installation	UDI 005328	CIPIERES-PONT DU LOUP	Type visite : D2
Point de surveillance	S 0000005576	PONT DU LOUP D2	
Localisation exacte		MME GAIE - ROBINET CUISINE	
Commune		CIPIERES	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	18,6 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,15 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,19 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D2B Code SISE de l'analyse : 00253239 Référence laboratoire : LSE2407-20749

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00	

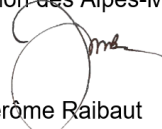
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	<0,004 µg/L		0,50		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,10 unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<10 µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,0001 µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050 µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005 µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005 µg/L		0,10		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	264 µS/cm			200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		10,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,034 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/L		20,00		
Plomb	<2 µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00253229)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).